



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

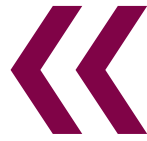
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Passport DE COMPÉTENCES

DOSSIER DE PRESSE

JUIN 2026

Éditorial



**JEAN-PIERRE
FARANDOU**

**MINISTRE DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

Les compétences, c'est-à-dire les savoir-faire, les acquis et les formations qui structurent le monde du travail, sont un enjeu clé pour les travailleurs et les employeurs. Pour chaque actif, elles représentent la promesse d'un emploi sûr et durable ; pour le pays, elles sont la condition d'une économie forte et moderne. Pourtant, trop souvent, les compétences acquises au cours d'un parcours professionnel, d'une formation, d'un engagement associatif ou citoyen ne sont pas valorisées à leur juste mesure. Elles ne sont pas suffisamment mises en avant ni même reconnues. Cela constitue un frein inacceptable à l'employabilité, à la mobilité professionnelle et à l'insertion durable dans l'emploi.

C'est pour répondre à cet enjeu que nous lançons aujourd'hui le Passeport de compétences, un outil concret qui répond à une conviction simple : chacun doit pouvoir disposer d'un espace sécurisé pour rendre visibles, traçables et valorisables ses compétences, ses expériences, ses diplômes et ses engagements, tout au long de sa vie. C'est une avancée majeure pour notre service public de la formation et de l'emploi.

Le Passeport de compétences est le fruit d'une mobilisation collective exemplaire. Initié par les partenaires sociaux, développé par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la Caisse des Dépôts et alimenté par l'ensemble des ministères et organismes certificateurs, le Passeport de compétences témoigne de notre capacité à construire ensemble des solutions qui répondent aux besoins de l'ensemble des actifs et des employeurs.

Pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail, les personnes en transition ou reconversion, les demandeurs d'emploi ou les salariés souhaitant évoluer dans leur vie professionnelle, le Passeport de compétences permet de reconnaître leurs compétences. Pour les employeurs, il offre une information fiable et sécurisée de nature à faciliter le processus de recrutement.

À travers ce dispositif sûr et simple d'utilisation, nous faisons le choix d'une société où les compétences sont pleinement reconnues dans toute leur diversité, qu'elles aient été acquises

grâce à un diplôme ou un engagement associatif bénévole. Le Passeport de compétences est ainsi bien plus qu'un service numérique : il constitue une brique essentielle pour garantir l'employabilité de toutes et tous et faciliter l'accès au travail.





SABRINA ROUBACHE,

**MINISTRE DÉLÉGUÉE
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELS ET
DE L'APPRENTISSAGE**

Les transformations du monde du travail nous invitent à porter un regard renouvelé sur les parcours professionnels. Si les diplômes et les certifications demeurent des repères fondamentaux, ils ne suffisent plus à eux seuls à refléter la diversité des compétences acquises par chacun au fil de son parcours. C'est aussi une question d'égalité des chances : trop de talents restent invisibles faute d'outils pour les reconnaître, quelle que soit l'origine ou le chemin emprunté.

Car les compétences s'acquièrent partout : dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue, de l'expérience professionnelle, mais aussi à travers les engagements associatifs, bénévoles, sportifs ou citoyens. La formation tout au long de la vie, c'est précisément cette réalité : l'apprentissage ne s'arrête pas à la sortie du système scolaire, il se poursuit à chaque étape de la vie, sous des formes multiples et souvent complémentaires. Toutes ces expériences contribuent à développer des savoir-faire et des savoir-être précieux, qui méritent d'être reconnus et valorisés.

C'est tout le sens du Passeport de compétences. En permettant à chacun de retrouver, rassembler et partager les éléments qui témoignent de son parcours, il contribue à rendre visibles des acquis parfois méconnus ou insuffisamment reconnus. Il offre ainsi une vision plus complète des compétences réellement mobilisées et développées tout au long de la vie.

Pour les jeunes comme pour les actifs, cet outil constitue un levier d'orientation, d'insertion professionnelle et d'évolution de carrière. Il accompagne des parcours qui sont aujourd'hui de plus en plus diversifiés, faits d'apprentissages continus, de transitions et parfois de reconversions. En ce sens, il est aussi un instrument concret au service de l'égalité des chances : il donne à chacun, indépendamment de son point de départ, la possibilité de faire valoir ce qu'il sait faire et ce qu'il a appris.

Le Passeport de compétences traduit une conviction forte : la reconnaissance des compétences doit prendre en compte l'ensemble des expériences qui forgent les personnes et permettent à chacun de trouver sa place, de progresser et de construire son avenir.

Valoriser ce qui est appris tout au long de la vie, c'est reconnaître la richesse des parcours individuels. C'est aussi donner à chacun

davantage de pouvoir d'agir sur son avenir professionnel et mieux répondre aux besoins d'une économie qui recherche avant tout des compétences, des capacités d'adaptation et des potentiels.





BENJAMIN MAURICE
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL À
L'EMPLOI ET À LA
FORMATION
PROFESSIONNEL

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien durable dans l'emploi, les actifs doivent pouvoir valoriser les compétences acquises au cours de leur vie professionnelle. Avec le lancement du Passeport de compétences, nous introduisons un nouvel outil pour la sécurisation des parcours.

Notre démarche s'inscrit dans plusieurs constats : les parcours professionnels désormais moins linéaires, ce qui peut rendre engendrer des difficultés pour les employeurs de déterminer les compétences réellement détenues par les actifs.

L'enjeu est de faire du passeport de compétences un outil de référence au service des parcours professionnels, en apportant une réelle valeur ajoutée aux titulaires dans leurs démarches d'emploi, d'orientation, de formation et de mobilité.

Le Passeport de compétences s'adresse à tous les actifs -salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants- et à tous les employeurs. Son objectif est de renforcer les liens de confiance entre les acteurs économiques pour sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie et pour simplifier les procédures de recrutement comme le *sourcing* des recruteurs.

Pour les actifs, il s'agit de pouvoir valoriser ses compétences. Pour les employeurs, le Passeport de compétences permettra de fiabiliser le recrutement, en bénéficiant d'informations certifiées sur les candidats

Co-construit par les partenaires sociaux, les opérateurs du ministère du travail et des solidarités et la DGEFP, et mis en œuvre par la Caisse des dépôts et des consignations, le Passeport de compétences est un service universel au cœur de l'action gouvernementale en matière d'orientation, d'insertion professionnelle et de valorisation des compétences. Il est l'une des briques structurantes du plan *Emploi futur* à destination des jeunes pour qu'ils puissent rendre visibles toutes leurs compétences auprès des entreprises en recherche de nouveaux talents.

Il en tient à présent à chacun, actif comme recruteur, de s'emparer du passeport de compétences.

La DGEFP et ses partenaires agissent en faveur des compétences de chacun et pour l'emploi de toutes et tous !





**MARIANNE KERMOAL-
BERTHOMÉ**

**DIRECTRICE DES
POLITIQUES SOCIALES
DE LA CAISSE DES
DÉPÔTS**

Le développement des compétences constitue un levier essentiel pour renforcer la compétitivité des entreprises et sécuriser les parcours professionnels, dans un environnement où les trajectoires des actifs sont de moins en moins linéaires. Dans ce contexte, le Passeport de compétences est un outil précieux pour recenser, tout au long de la vie professionnelle, l'ensemble des formations suivies, des acquis professionnels et des actions d'engagement personnel.

Il s'adresse à l'ensemble des actifs, quel que soit leur statut ou le moment de leur parcours. Pour les jeunes entrant sur le marché du travail, il permet de produire un CV complet et authentifié, intégrant non seulement les diplômes obtenus, mais aussi les engagements civiques, les expériences de volontariat ou d'apprentissages informels, que les formats traditionnels peinent à valoriser.

Pour les professionnels en activité, il offre la possibilité de formaliser des compétences acquises par l'expérience, mais rarement identifiées. C'est un appui réel pour préparer un entretien de parcours professionnel, engager une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou construire un projet de reconversion sur la base de données vérifiées et de sources fiables.

Pour les publics dont les trajectoires sont atypiques ou fragmentées, il constitue un espace de reconnaissance des acquis au-delà des seuls titres certifiés.

A terme, il permettra à tous de se projeter vers de nouvelles opportunités professionnelles, sur la base de leurs compétences et leurs aspirations.

Les objectifs du Passeport de compétences dépassent le périmètre individuel. Il fiabilise les échanges entre actifs et employeurs - en s'appuyant notamment sur des données certifiées - et peut ainsi servir de support utile pour la structuration des entretiens de parcours professionnels et l'identification des besoins en formation au sein de l'entreprise. Pour les TPE-PME, souvent moins outillées en matière de gestion des compétences, c'est une ressource accessible avec l'accord du titulaire et directement exploitable.

Avec 45 millions de Passeports alimentés, le dispositif est déjà une réalité opérationnelle. Le lancement officiel d'aujourd'hui avec le service « Mes CV » marque la première étape d'un déploiement progressif de plusieurs fonctionnalités. Les services « Mes compétences » et « Mon avenir » enrichiront encore les usages dans les mois à venir.

Ce résultat est le fruit d'un travail collectif engagé de longue date avec les partenaires sociaux, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et l'ensemble des ministères et organismes certificateurs qui alimentent le dispositif. C'est dans cet esprit de co-construction que la Caisse des Dépôts continuera d'accompagner la mise en œuvre du Passeport de compétences, au service de tous les actifs et dans un cadre sécurisé.



Sommaire

1. LE PASSEPORT DE COMPETENCES : UN OUTIL AU SERVICE DE TOUS LES PARCOURS PROFESSIONNELS.....	10
Le Passeport de compétences : un outil pour valoriser et construire son parcours professionnel.....	10
2. DEPLOYER LE PASSEPORT DE COMPETENCES AUPRES DES JEUNES : UNE MESURE AU CŒUR DU PLAN INTERMINISTERIEL « EMPLOI FUTUR »	14
Le Passeport de compétences, au service de la jeunesse : valoriser chaque expérience pour faciliter l’insertion professionnel.....	14
Un outil en constante évolution pour accompagner le mieux les jeunes dans leurs parcours professionnels	19
Une stratégie de sensibilisation auprès des jeunes et des recruteurs.....	20

Lancé en mai 2026, le plan Emploi futur vise à renforcer l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail, à travers trois axes :

- Accompagner l'orientation des jeunes, les former, les sensibiliser aux métiers qui recrutent
- Rapprocher les jeunes de l'entreprise, tout en renforçant la sécurité au travail
- Prévenir les ruptures de parcours et engager les jeunes dans des parcours individualisés et intensifs

La mesure 8 du plan Emploi futur présente le Passeport de compétences comme un outil de promotion et de valorisation des compétences des jeunes auprès des recruteurs potentiels.

1. Le Passeport de compétences : un outil au service de tous les parcours professionnels

Le Passeport de compétences : un outil pour valoriser et construire son parcours professionnel

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », chaque personne titulaire d'un Compte personnel de formation (CPF) peut disposer d'un Passeport d'orientation, de formation et de compétences, aussi appelé « Passeport de compétences ».

L'objectif est de permettre à chacun de mieux identifier les atouts et expertises acquis par sa formation ou son expérience, de les valoriser auprès des employeurs, et ainsi de construire plus facilement son parcours professionnel.

En application du III de l'article L. 6323-8 du Code du Travail, la Caisse des Dépôts a été chargée du développement et de la gestion de ce Passeport sous la forme d'un service dématérialisé.

Concrètement, le Passeport de compétences fonctionne comme un carnet de route

professionnel : il rassemble, en un seul endroit, tous les diplômes, certifications, formations, expériences professionnelles et engagements bénévoles, volontaires et civiques, qu'une personne a accumulés tout au long de sa vie, en s'appuyant sur des données fiables et interconnectées, et en valorisant tous les éléments susceptibles de contribuer au maintien ou à l'insertion des personnes dans l'emploi.

Le Passeport de compétences en chiffres*



45,2 millions

de Passeports alimentés avec
au moins une donnée garantie



125 000

Passeports activés
par leurs titulaires



43 millions

de reconnaissances garanties
(diplômes, certifications,
titres, habilitations...)

alimentant **21,5 millions**
de passeports

319,2 millions

d'expériences professionnelles garanties
alimentant **41,8 millions**
de passeports



21,9 millions

de formations garanties issues
de la base Agora



500 000

engagements personnels, dont
238 000 en Service national universel (SNU)

*À FIN MAI 2026

LE PASSEPORT DE COMPETENCES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Passeport de compétences est un service numérique qui rassemble, en un seul endroit, l'ensemble des éléments qui composent le parcours d'une personne :

- Les **diplômes, certifications, titres et habilitations**, délivrés par un organisme certificateur depuis juillet 2021,
- Les **expériences professionnelles**, salariées comme non-salariées, à partir de 2017,
- Les **formations continues** ayant bénéficié d'au moins un financement public,
- Les **engagements personnels** : bénévolat, volontariat, service civique, SNU...

Ces données sont :

- **Collectées directement** auprès des organismes qui les produisent, sous la supervision du ministère du Travail et des Solidarités, ce qui en garantit l'authenticité et la fiabilité,
- **Chargées automatiquement** pour chaque titulaire d'un CPF par la Caisse des Dépôts,
- **Mises à jour régulièrement** et enrichies progressivement par de nouveaux types d'informations (services civiques, badges de compétences, etc.).

Un outil au service des parcours professionnels

Au-delà du stockage de données, le Passeport de compétences permet à chacun :

- De **mieux se connaître** en révélant les compétences qui se dégagent de son parcours,
- De **partager ses informations en toute confiance** grâce à un CV numérique sécurisé,
- Et de **se projeter vers l'avenir** en accédant à des propositions de formations ou d'emplois adaptées à son profil et à ses aspirations.

Enfin, en agrégeant et en valorisant les données collectées, le Passeport de compétences constitue un outil stratégique au service du pilotage des politiques publiques en matière de compétences, permettant d'éclairer les décisions publiques et d'accompagner l'adaptation des dispositifs aux besoins du marché du travail et de la société.

2. Déployer le Passeport de compétences auprès des jeunes : une mesure au cœur du plan interministériel « Emploi futur »

Le Passeport de compétences, au service de la jeunesse : valoriser chaque expérience pour faciliter l'insertion professionnelle

Aujourd'hui, un jeune ne se forme pas uniquement sur les bancs de l'école. Il apprend aussi en pratiquant des activités sportives ou artistiques, en s'engageant dans une association, en travaillant, en effectuant un service civique. Pourtant, toutes ces expériences restent souvent invisibles, éparpillées, difficiles à mettre en valeur au moment de chercher un emploi ou de construire un projet d'avenir.

C'est précisément là qu'intervient le **Passeport de compétences**. Accessible dès 16 ans (15 ans pour les apprentis), cet outil numérique simple et sécurisé permet à chaque jeune de **rassembler en un seul endroit tout ce qu'il a appris et vécu**, quelle qu'en soit l'origine.

Concrètement, il permet de :

- **Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle**, grâce à un CV automatiquement prérempli avec des données **garanties et vérifiables** par les employeurs (service « Mes CV ») ;
- **Rendre visibles toutes les compétences**, y compris celles acquises en dehors des cursus scolaires ou professionnels ;
- **Simplifier les démarches administratives**, en générant des attestations de réussite directement depuis l'espace personnel ;
- **Mieux s'orienter**, en identifiant ses points forts et les compétences à développer pour construire un parcours professionnel solide et durable.

Développez votre avenir professionnel

Votre passeport valorise vos acquis et vos expériences



Les badges : valoriser les engagements au-delà des diplômes

Le Passeport de compétences s'inspire du concept des Open Badge 2.0 (certification numérique standardisée attestant des compétences, engagements ou savoir-faire) en proposant son propre système de badges.

Ces badges, qui peuvent être liés à un Open Badge existant ou non, sont délivrés par des organisations habilitées pour reconnaître officiellement l'implication, les compétences ou l'engagement de leurs membres. Ils apparaissent directement dans le Passeport et peuvent être mis en avant dans un CV.

Les premiers badges déjà intégrés illustrent bien la diversité des situations reconnues :

- Le badge **Paris 2024**, délivré par le COJOP, pour valoriser l'engagement des volontaires ayant participé bénévolement à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- Deux badges dédiés au **Service National Universel (SNU)**, reconnaissant le séjour de cohésion et l'engagement civique des jeunes participants.

Prochainement, les jeunes participant aux **WorldSkills** (la compétition des métiers), ainsi que les professionnels qui les encadrent bénévolement, pourront recevoir un badge à valoriser dans leur parcours.

Le service « Mes CV », disponible dès le 22 juin 2026

Intégré au Passeport de compétences, le service « Mes CV » permet à chacun de **générer facilement un CV numérique fiable et personnalisé**, en s'appuyant directement sur les données enregistrées dans son Passeport (diplômes, expériences, formations) auxquelles il peut ajouter des éléments personnels.

Plusieurs modèles de CV sont disponibles, et l'outil est compatible avec les logiciels utilisés par les recruteurs pour trier automatiquement les candidatures.

Chaque CV généré est accompagné d'un **QR code sécurisé** qui permet à n'importe quel recruteur ou employeur de vérifier instantanément l'authenticité des informations renseignées, sans avoir besoin de créer un compte ou de passer par un prestataire externe.

Ce service répond à quatre ambitions concrètes :

- **Retracer fidèlement le parcours** de chaque personne, tout au long de sa vie professionnelle,
- **Renforcer la crédibilité des candidatures** auprès des recruteurs, grâce à des données garanties,
- Accélérer les recrutements, en réduisant le recours à des sociétés privées de vérification de CV, souvent coûteuses et chronophages,
- Lutter contre la fraude documentaire, en rendant impossible la falsification des informations certifiées.



Créer un nouveau CV

Sélectionner les informations de parcours déjà disponibles, garanties par la Caisse des Dépôts.



CV vue détaillée

Créé le 6 févr. 2025



Ouvrir →

Consultante sénior en transformation digitale

Titre du CV et objectifs

Informations personnelles

Expériences professionnelles

Engagements personnels (Associatifs, bénévolat, ...)

Formations

Reconnaisances (Diplômes, certifications, ...)

Langues

Centres d'intérêts

Accueil > Mes CV > CV vue détaillée > Titre du CV et objectifs

Modifié le 28/04/2026

Télécharger

Titre du CV et objectifs

Astuces

Titre du CV

Exemple : Agent d'entretien de locaux

Consultante sénior en transformation digitale

45 sur 50 caractères

Les informations portées sur cette zone de commentaires libres ne doivent pas être inappropriées, diffamatoires ou insultantes. Elles ne doivent pas contenir de données à caractère personnel, en particulier des données sensibles telles que définies à l'article 9 du RGPD.

[Comment bien choisir le titre de mon CV ?](#)

Annuler

Enregistrer

Consultante sénior en transformation digitale

Titre du CV et objectifs

Informations personnelles

Expériences professionnelles

Engagements personnels (Associatifs, bénévolat, ...)

Formations

Reconnaisances (Diplômes, certifications, ...)

Langues

Centres d'intérêts

Télécharger mon CV

Fermer

Choisir un modèle

- Standard
Un modèle classique facilitant la lecture.
- Deux colonnes
Un modèle où l'information est plus dense.

Choisir une couleur

- Noir et blanc
- Bleu
- Rouge
- Vert



Télécharger

Retirer de mon CV

Voir le détail

Téléchargé le 21/04/2022

Emmanuel Victor Pournay de L'Arberivière de
QuinsonasQuinsonasQuinsonas
Traffic & Conversion Manager SEA | SMA | SEO

Informations personnelles

- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS

Langues

- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS
- FRANÇAIS

Centres d'intérêt

- Sport
- Sport
- Sport
- Sport
- Sport
- Sport
- Sport

Objectifs et souhaits professionnels

Expériences professionnelles

- NOM DE L'ENTREPRISE
Durée - Type de contrat - Ville (CF)
2 - Fonction exercée : **CONTRACTANT SENIOR**
[Apprentissage] [Mettre à jour]
- NOM DE L'ENTREPRISE
Durée - Type de contrat - Ville (CF)
2 - Code PCS (CF) qui est avec long évènement - Fonction exercée : **CONTRACTANT SENIOR, CONTRACTANT**
[Apprentissage] [Mettre à jour]

Engagements personnels (Associatif, bénévolat ...)

- NOM DE L'ASSOCIATION/ENTREPRISE/
ORGANISME
Durée - Type de contrat - Ville (CF)
2 - Code PCS (CF) qui est avec long évènement - Fonction exercée : **CONTRACTANT SENIOR, CONTRACTANT**
[Apprentissage] [Mettre à jour]

Ce curriculum vitae a été construit à partir du Passeport de compétences via Mon Compte Formation, un service géré par la Caisse des Dépôts pour le compte du ministère du Travail et des Solidarités. Pour en savoir plus : competences.moncompteformation.gouv.fr/espece-public/CV.

Garanti

Renseigné par le titulaire

L'information a été déclarée par un organisme habilité. L'origine et la transmission de la donnée est garantie par la Caisse des Dépôts.

L'information a été renseignée par le titulaire. L'origine de la donnée n'est pas garantie par la Caisse des Dépôts qui décline toute responsabilité.

Un outil en constante évolution pour accompagner le mieux les jeunes dans leurs parcours professionnels

Depuis sa création, le Passeport de compétences évolue et **s'enrichit de nouveaux services** afin de devenir un véritable compagnon de route pour les jeunes tout au long de leur vie professionnelle.

2023 : le lancement de la version beta

Dans cette première version, les premiers utilisateurs ont pu consulter leurs données et tester le service de création de CV. Les retours d'expérience ont permis d'affiner le dispositif et de mieux répondre aux attentes des usagers.

2024 : une montée en puissance significative

Le service a été enrichi avec **l'ajout des expériences professionnelles** des titulaires acquises entre 2017 et 2022, soit près de 240 millions d'expériences intégrées automatiquement dans le Passeport de compétences des usagers. En novembre, les premiers **badges** sont intégrés, permettant notamment aux bénévoles des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 de valoriser leur engagement directement dans leur Passeport.

2025 : la consolidation et les travaux de fond

Les expériences professionnelles sont complétées avec les années 2023-2024. En parallèle, des travaux techniques se poursuivent sur **l'enrichissement des données transmises** par les organismes certificateurs ainsi que la **déduction automatique de compétences** à partir des données certifiées, grâce à l'intelligence artificielle.

2026 : vers un Passeport plus complet et actuel

Les expériences professionnelles des salariés sont désormais **actualisées mensuellement**, garantissant des données au plus près de la réalité. Les travailleurs non-salariés et indépendants bénéficient également de données sur leurs expériences à partir de 2019. Les engagements citoyens s'étoffent avec l'intégration des missions du Compte Engagement Citoyen, dont le **Service Civique**. De nouveaux badges viennent par ailleurs valoriser l'engagement dans le **Service National Universel** et les **WorldSkills**.

Les prochaines étapes de déploiement

- **22 juin 2026** : lancement officiel du dispositif avec l'ouverture du service "Mes CV" permettant de créer ses CV à partir des données fiables mises à disposition.
- **T4 2026** : ouverture du service « Mes attestations de réussite » permettant d'éditer des attestations probantes garantissant l'obtention de diplômes et certifications.
- **T2 2027** : ouverture du service « Mes compétences » permettant, à travers des interfaces visuelles, d'identifier et de valoriser les compétences acquises tout au long de son parcours.
- **T4 2027** : ouverture du service « Mon avenir » permettant de proposer des métiers et des formations ou certifications adaptées, à partir des compétences déjà acquises et du projet professionnel de l'utilisateur.

Une stratégie de sensibilisation auprès des jeunes et des recruteurs

Le déploiement du Passeport de compétences s'accompagne d'une **stratégie de sensibilisation** à destination de deux publics complémentaires.

Du côté des utilisateurs, la Caisse des Dépôts mènera des actions auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion, en s'appuyant sur un réseau de partenaires de proximité : Missions Locales, établissements d'enseignement supérieur, réseaux spécialisés dans l'orientation. L'objectif est simple : **faire du Passeport un réflexe dès le début du parcours professionnel.**

Du côté des entreprises, le Passeport de compétences est aussi conçu pour simplifier et fiabiliser le recrutement. PME, TPE et grandes entreprises seront encouragées à l'intégrer dans leurs pratiques, afin de bénéficier d'informations fiables et certifiées sur les candidats. De nouveaux services dédiés aux recruteurs viendront enrichir le dispositif dans les prochaines années.

Cette mobilisation prendra plusieurs formes concrètes : une **campagne de promotion sur les réseaux sociaux**, des présentations de l'outil auprès des entreprises et de leurs représentants, ainsi qu'un **accompagnement personnalisé** pour les employeurs souhaitant s'engager dans la démarche.

Le **ministère du Travail et des Solidarités** jouera un rôle moteur dans cette dynamique, en incitant les entreprises à s'emparer de cet outil, qui est un levier précieux pour découvrir de nouveaux talents et moderniser leurs processus de recrutement.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Cabinet de Jean-Pierre Farandou, ministre du
Travail et des Solidarités

Tél : 01 87 05 97 35

Mél : sec.presse.ts@travail.gouv.fr